



**Communiqué de candidature pour l'inscription au Mastère professionnel en  
« Ingénierie Avancée des Systèmes Robotisés et Intelligence Artificielle»**

**(IASRIA)**

**Formation à distance**

**en co-diplômation (UVT&ENSIT)**

**2023-2024**

L'Université Virtuelle de Tunis (UVT) et l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Tunis (ENSIT) de l'Université de Tunis, annoncent l'ouverture des candidatures pour l'inscription en première année (M1) du «**Mastère professionnel en Ingénierie Avancée des Systèmes Robotisés et Intelligence Artificielle**» (IASRIA).

L'enseignement, est essentiellement à distance, se déroule via la plateforme de l'UVT. Les étudiants sont accompagnés par des tuteurs pendant les deux ans de formation (M1 et M2) et des activités pédagogiques sont prévues de façon hebdomadaire. Des séances de regroupement en ligne et/ou en présentiel sont aussi organisées. Les examens se déroulent dans un centre d'examen de l'ENSIT.

**Qui peut postuler ?**

Peuvent postuler pour ce mastère, les candidats titulaires d'une licence, d'une maîtrise, d'un mastère, ou d'un diplôme d'ingénieur en Informatique, Génie Électrique, mécatronique ou équivalent.

Les candidats sont appelés à justifier leur motivation par la rédaction d'un document montrant les objectifs professionnels attendus à travers l'inscription à ce mastère.

**Comment s'inscrire ?**

**1<sup>ère</sup> étape : Préinscription en ligne**

✓ Les candidats doivent se préinscrire exclusivement via le système d'information de l'UVT et **au plus tard le 31 août 2023.**

Le lien de préinscription est le suivant :

<http://www.uvt.rnu.tn/candidature/?formation=1-IASRIA-291>

**Les pièces, en version numérique nécessaires pour la préinscription en ligne, sont les suivantes :**

- Demande d'inscription au nom du président de l'UVT ;
- CV ;
- Copie de la carte d'identité nationale (ou du passeport pour les étrangers) ;
- Extrait de naissance en français ;
- Copie du baccalauréat et du relevé des notes ;
- Copie de tous les diplômes universitaires et les relevés de notes pour toutes les années universitaires y compris les années de redoublement;
- Copie de l'équivalence en cas de diplômes étrangers ou en prévenance des établissements d'enseignement supérieur privé ;
- Attestations de travail, de stages ou tout autre document attestent l'expérience professionnelle, classées par ordre chronologique ;
- Attestations de formation ;
- Une lettre de motivation montrant l'intérêt pour poursuivre le mastère, les objectifs professionnels recherchés et l'aptitude à inscrire cette formation dans un projet professionnel précis.

***NB : Toute fausse information déclarée sur la plateforme de préinscription et toutes pièces manquantes entraînent systématiquement le rejet de la candidature.***

**Pour Toutes informations supplémentaires liées à la préinscription, merci de nous contacter via le [helpdesk](#) de l'UVT.**

## **2<sup>ème</sup> étape : Dépôt de dossier**

✓ Une fois la sélection est faite, **la liste des candidats présélectionnés sera affichée sur le site web de l'UVT.**

**Seuls les candidats présélectionnés** seront appelés à finaliser l'inscription par le dépôt ou l'envoi par voie postale de la version papier de toutes les pièces déjà déposées en ligne (la date faisant foi est celle de réception du bureau d'ordre de l'UVT et non celle de l'envoi).

Adresse postale :

**Université Virtuelle de Tunis  
13, Rue Ibn Nadim, 1073 Montplaisir, Tunis.**

### **Les droits d'inscription pour les tunisiens :**

- **1605 DT / année universitaire (1500 + 07%TVA)** dans le cas de prise en charge personnelle.
- **1786.000 DT / année universitaire (1500 + 19%TVA+ 1.000DT droit de timbre)** dans le cas où le paiement est pris en charge par un établissement (public ou privé).

Les candidats retenus sont appelés à payer les droits d'inscription par e-dinar sur le site Web de l'université **au plus tard le 17 septembre 2023.**

### **Etudiants étrangers**

Les étudiants étrangers, souhaitant s'inscrire en ce mastère, sont appelés à:

- 1- Se préinscrire conformément à la démarche mentionnée au niveau du communiqué d'inscription de l'UVT ;
- 2- Déposer sur la plateforme de préinscription le dossier spécifique aux étrangers et qui est disponible via notre site web : <https://www.uvt.rnu.tn/etudiantetranger>, qui doit porter le visadu Ministère de tutelle du pays du candidat ;
- 3- Veiller à ce que les copies des diplômes obtenus soient certifiées par les structures légalement autorisées par le pays d'émission;
- 4- Payer les frais de scolarité, une fois que le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique tunisien, valide le dossier de candidature.

Conformément à l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 16 octobre 2019, fixant les frais d'études imputés aux étudiants étrangers, les frais annuels d'inscription sont payés en dinar tunisien et s'élèvent à 6 000 DT/ année universitaire.

### **Important**

Tout étudiant inscrit au titre de l'année universitaire 2023-2024 dans un autre établissement universitaire, ne peut pas s'inscrire à l'UVT.

De ce fait, l'UVT annulera toute inscription non réglementaire sans avertissement antérieur ni remboursement ultérieur des frais d'inscription.

Pour plus de détails, veuillez consulter la page web de la formation : <https://www.uvt.rnu.tn/iasria>

**13, Rue Ibn Nadim, 1073 Montplaisir, Tunis**

**Tél : +216 71 905 248 / + 216 71 905 269 / + 216 71 905 254**

**Fax : +216 71 903 603**

**[www.uvt.rnu.tn](http://www.uvt.rnu.tn)**